



## NUMÉRO 1902-1179

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 5 février 2019 à 19h00, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M.Christian Roy, M. Éric Lessard,  
Mme Joanie Roy, Mme Roxane Nadeau.

Est absent le conseiller suivant :

M. Luc Perreault.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.  
Était aussi présente Madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **1. Ouverture de la séance**

Le président d'assemblée, monsieur le maire Jeannot Roy, ouvre la séance par un mot de réflexion.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que le président d'assemblée en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

1902-1179-2

À cette cause, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **3. Suivi des procès-verbaux**

Aucun point n'est discuté.

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2019**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2019;

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

1902-1179-4

Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2019, soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **5. Lecture et approbation des comptes**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

1902-1179-5

POUR CES MOTIFS il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu d'approuver les engagements de crédits du mois de janvier 2019 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 53 689, 28 \$

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **6. Rapport sur le déneigement**

À la demande du Conseil, le chauffeur du camion, fait rapport sur la situation.

Il est convenu qu'il y aura une commande de 150 tonnes de sable qui sera faite dans les prochains jours pour subvenir aux besoins de la municipalité pour le reste de la saison hivernale.

**7. Rencontre avec Ville St-Joseph-de-Beauce**

Le maire fait un résumé de la rencontre du 16 janvier dernier avec le maire et le directeur général de la ville St-Joseph-de-Beauce. Il y a eu une entente entre les parties concernant les modalités de paiements pour la caserne de pompier. Par la suite, la ville fait un bref résumé pour les options envisageables pour l'ancienne caserne. Il n'y a rien d'officiallement décidé à ce moment. La municipalité de St-Joseph-des-Érables informe la ville au sujet de ces intentions pour le pont enjambant la rivière Chaudière. En terminant la Ville St-Joseph-de-Beauce fait un résumé sur l'état d'avancement du projet de l'aréna.

**8. Fibre optique**

Le maire informe le conseil municipal sur les dernières informations reçues concernant le projet de la fibre optique.

**9. Pont enjambant la rivière Chaudière sur la route 276**

ATTENDU QUE les entreprises de la région doivent s'assurer de faciliter l'accès et la mobilité des employés aux entreprises de toute la région et ce 365 jours par année afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée;

ATTENDU QUE le transport routier est un élément fondamental de la vitalité économique de la région et qu'il doit être géré de façon à assurer la sécurité routière de l'ensemble des usagers et un développement harmonieux de l'industrie agroalimentaire, touristique, commerciale et industrielle;

ATTENDU QUE le pont en acier enjambant la rivière Chaudière sur la route 276 a été construit en 1908, requiert régulièrement des travaux d'entretien de la structure et de la surface de roulement, qu'une contrainte de charges est prescrite pour la circulation de véhicules lourds;

ATTENDU QUE l'accès entre les deux rives est régulièrement compromis en raison des inondations de la rivière Chaudière, particulièrement à la hauteur de Saint-Joseph-de-Beauce et St-Joseph-des-Érables mais aussi aux autres ponts sur la rivière Chaudière, affectant ainsi la sécurité des résidents pour l'accès aux services d'urgence en plus d'interrompre les activités économiques.

ATTENDU QUE la sécurité des automobilistes est primordiale et que selon des données répertoriées obtenues par la Sûreté du Québec, il y a en moyenne 5 accidents par année causés par le pont à une voie;

1902-1179-9

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu;

Que la municipalité de St-Joseph-des-Érables, accompagnée par la MRC Robert-Cliche demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de mobiliser tous les efforts pour remettre à niveau les infrastructures de transport de façon à augmenter la sécurité et la fluidité du transport et faciliter la connexion entre les deux (2) rives de la rivière Chaudière en planifiant dans les plus brefs délais un pont neuf;

De plus, nous demandons au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de prévoir une rencontre avec les municipalités concernées et la MRC Robert-Cliche afin d'échanger davantage sur les problématiques et sur les pistes de solutions.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**10. Correspondance**

*Seule la correspondance demandant des délibérations sera retenue aux fins du procès-verbal.*

## 11. Varia

### a) **Projet d'achat de terrain pour la municipalité**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables n'est pas propriétaire des locaux où sont entreposés l'ensembles de ces biens;

ATTENDU QUE la municipalité a une vision à long terme;

ATTENDU QUE des démarches doivent être entreprises afin de prévoir un possible projet de construction;

1902-1179-11a

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que le maire négocie une entente pour l'acquisition d'un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 4 373 688 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Beauce.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### b) **Vente d'immeuble pour non-paiement de taxes**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées proposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

1902-1179-11b

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu:

D'ordonner à la Directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1022 du Code municipal, de transférer le dossier suivant à la MRC Robert-Cliche pour défaut de paiement des taxes municipales.

L'immeuble devant être vendu à l'enchère publique est la suivante et il sera procédé à la vente pour défaut de paiement des taxes selon les articles 1022 et suivants du Code municipal.

No. Matricule	Année	Montant	Intérêt	Total
7130 60 2410	2016-2017-2018	138.23	41.12	179.35

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### c) **Blanchette-Vachon – Mandat supplémentaire**

ATTENDU QUE le gouvernement a déposé un plan d'action gouvernemental pour alléger le fardeau administratif de municipalités visant, notamment, l'abolition de la transmission des prévisions budgétaires 2018 et suivantes, ainsi que le regroupement des redditions de comptes financières telles que celles relatives au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local du MTQ (PAERRL);

ATTENDU QUE de nouvelles informations sont requises dans le rapport financier 2017 consolidés;

ATTENDU QUE le conseil souhaite que ces nouvelles informations soient complétées par la firme Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l.;

1902-1179-11c

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, de mandater Blanchette-Vachon s.e.n.c.r.l. pour assister la municipalité dans le calcul des frais encourus pour les dépenses admissibles au Programme d'Amélioration et d'Entretien du Réseau Routier Local (PAERRL) 2018, ainsi que la section 3 du rapport financier 2018, en rapport aux données prévisionnelles 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### d) **Utilisation du surplus affecté**

1902-1179-11d

Il est proposé par madame Joanie Roy et résolu d'utiliser la somme de 15 000\$ de surplus affecté pour le projet de la caserne de pompier afin de financer la contribution que la municipalité paiera à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce pour la construction de la caserne de pompier. Le solde de la contribution sera payé à même le surplus cumulé non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**e) Cellulaires**

1902-1179-11e

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu que la directrice générale détienne un forfait cellulaire avec des données mobiles. Celle-ci devra toutefois assumer 15 \$ mensuellement sur les frais supplémentaires. Il est de plus résolu et le chauffeur de camion de déneigement, Jean-Luc Cliche, et la directrice adjointe, Sophie Fortier, disposent d'un montant forfaitaire de 120 \$ par année pour l'utilisation de leur cellulaire au travail.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**f) CLD Robert-Cliche**

Une rencontre privée sera tenue avec le CLD Robert-Cliche et les membres du conseil le 11 mars prochain pour un résumé économique des entreprises de la municipalité.

**g) Recherche Historique sur les personnages marquants du patrimoine de la MRC Robert-Cliche**

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a signé une entente de développement culturel triennale (2018-2020) avec le Ministère de la Culture et des Communications ;

ATTENDU QU'à l'intérieur de cette entente figure un projet de recherche historique sur les personnages marquants du patrimoine de la MRC Robert-Cliche ;

ATTENDU QUE les responsables du projet, Louise Senécal et Andrée Roy, ont effectué, au cours de l'automne 2018, une recherche dans les documents historiques et archives des municipalités pour identifier les personnages à inclure dans le projet ;

ATTENDU QUE le choix des personnages proposés est basé sur une série de critères de sélection afin de répondre aux attentes et exigences des partenaires de l'entente ;

1902-1179-11g

Sur la proposition de madame Mélanie Roy et résolu que les personnages retenus pour la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables soit ceux suggérés, dont plus précisément Joseph Fleury de la Gorgendière et Georges Lessard.

QUE ces personnages retenus pourront ultérieurement, au terme du projet, faire objet d'identification officielle comme élément du patrimoine culturel par la municipalité afin de représenter son importance historique et patrimoniale et ainsi figurer dans le répertoire du patrimoine culturel québécois.

QUE ces personnages retenus inspireront, entre autres, le scénario des pièces de théâtre de rue qui se dérouleront dans chacune des municipalités de la MRC Robert-Cliche à l'été 2020

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**h) Demande au MTO, route 276**

Un conseiller mentionne que les remparts de neige dans la courbe en bas de la route des Fermes sont très hauts et que ceux-ci pourraient être dommageables pour le citoyen adjacent lors de la crue des eaux. Une demande sera donc envoyée par courriel pour effectuer une saignée aux endroits appropriés.

**12. Questions et commentaires**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

**13. Levée de l'assemblée**

1902-1179-13

À 21h33, il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

*Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Jeannot Roy, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière